

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

ANNEE 2021

Nom de l'association :	

• Informations générales

- Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Il est impératif de remplir le plus complètement possible le formulaire ci-joint et d'y joindre tous les éléments utiles afin de permettre au Conseil Municipal de statuer en toute connaissance de cause.
 - Pièces à joindre à votre dossier

⇒ POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU UNE MODIFICATION DES STATUTS

- Statuts déposés ou approuvés de l'association
- Déclaration de création (ou de modification) de l'association publiée au Journal Officiel
- Dernier rapport moral et financier avec les comptes annuels (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP

⇒ POUR UN RENOUVELLEMENT

- Dernier rapport moral et financier accompagné du compte de résultat et du bilan annuel (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP
- Éventuellement modification de l'association publiée au Journal Officiel

A RETOURNER AVANT LE 13 NOVEMBRE 2020 A LA MAIRIE DE CHAVILLE

1456 avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE ou par mail : associations@ville-chaville.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN

<u>LE COMPTE DE RESULTAT</u>: le compte de résultat retrace l'ensemble des dépenses (charges) et recettes (produits) réalisés au cours de l'année, qu'ils aient donné lieu ou non à un mouvement de trésorerie (paiement ou encaissement).

Au cours de sa vie, l'association va enregistrer des recettes et engager des dépenses.

Le montant des recettes diminué du montant des dépenses engagées donne le résultat de l'association (ce qu'elle a gagné s'il s'agit d'un <u>bénéfice</u>, ce qu'elle a perdu s'il s'agit d'une <u>perte</u>). L'association calcule son résultat sur une période de 12 mois, correspondant le plus souvent à l'année civile. Son résultat apparaît dans un tableau appelé Compte de résultat.

Le compte de résultat récapitule donc toutes les opérations qui ont permis de constituer le résultat de l'association.

Ne doivent pas être intégrés au compte de résultat les résultats financiers (bénéfice ou déficit) des années précédentes et les sommes en banque.

<u>LE BILAN</u>: il indique l'ensemble des éléments composant le <u>patrimoine</u> de l'association (ce qu'elle possède, ses créances et ses dettes) <u>à une date donnée</u>, la date de la clôture de l'exercice comptable (souvent le 31 décembre, mais pas obligatoirement).

Le bilan regroupe les ressources de l'association à cette date et les emplois qu'elle a pu faire de ces ressources.

L'ensemble de ces ressources est appelé PASSIF. Il comprend :

- . <u>les capitaux propres</u> : apports des associés, cumul des résultats (bénéfices ou déficits) antérieurs...
- . <u>les capitaux empruntés</u> (dettes de l'association à des tiers) : ce sont les moyens de financement de l'association.

L'**ACTIF** de l'association représente ce que l'association possède, ce qu'elle a acquis grâce à ses ressources. On distingue :

- . <u>les emplois permanents</u> : les immobilisations, c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'association pour qu'elle puisse fonctionner (terrains, immeubles, informatique, véhicules, etc.).
- . <u>les emplois temporaires</u> : stocks, sommes dues à l'association par ses partenaires (créances), trésorerie (SICAV, comptes bancaires et postaux).

Le bilan prend toute sa signification dans le cas des associations qui ne fonctionnent pas en comptabilité de caisse, c'est-à-dire qui comptabilisent toutes leurs dépenses et recettes lorsqu'elles se présentent et non lorsqu'elles sont payées. Dans ces associations, les notions de dettes et de créances prennent tout leur sens.

POUR LES ASSOCIATIONS FONCTIONNANT EN COMPTABILITE DE CAISSE et qui ne possèdent pas les informations demandées dans le bilan, il conviendra de reporter <u>au moins</u> ce qui correspond aux placements et aux disponibilités. L'indication du matériel (immobilisations) éventuellement possédé et des éventuelles créances et dettes sera portée si possible.



VILLE DE CHAVILLE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE Supérieure ou égale à 2 000 €

ANNEE 2021

	SECENTATION DE LIA	A COCCULATION					
I- PF	RESENTATION DE L'A	ASSOCIATION					
• Nom de l'asso	ciation ·						
• Adresse du sie	ège social :						
Code postal :		• Comr	mune :				
• E-mail :							
• N° de SIREN :							
(le n° de SIREN e	st obligatoire pour toutes	les associations perceva	nt une subvention publique				
• Création : Da	oto ot nº do rácánicsá do	dáclaration :					
	•						
Da	ite de publication au Joui	rnal Officiel:					
• Modification :	Date et n° de récépissé	e de déclaration de modifi	cation:				
	·						
• Date de la deri	nière Assemblée Génér	ale :					
• Nombre d'adh	érents ·						
- Nombre a dan	cremes.						
	Chavillois	G.P.S.O.	Extérieurs				
Hommes							
Femmes							
Dantia, mas da							
Dont jeunes de moins de 18 ans							
TOTAL							
e Mantant de la	antination demandée à	ahagus adhárant ()					
		chaque adhérent (selon d					
Pour l'année en c	cours :						
Pour l'année à venir :							

• Composition du bureau :

Nom, Prénom	Coordonnées
Président Nom:	Adresse :
Secrétaire Nom:	Adresse : Téléphone :
Trésorier Nom :	Adresse :

• Composition du Conseil d'Administration (administrateurs ne faisant pas partie du bureau) :

Nom, Prénom	Coordonnées
Nom :	Adresse :
Nom :	Adresse :
Nom :	Adresse :

• Effectifs de l'organisme :	Nombre de salariés :
	Nombre de bénévoles :

• Activités menées en faveur des Chavillois et intérêt de la demande de subvention :

Attention, n'omettez pas de remplir la partie III du dossier qui concerne le budget de votre association, en y mentionnant les subventions demandées. (N'hésitez pas à joindre à ce dossier tout document complémentaire étayant votre demande)

II -A PROJET SPECIFIQUE JUSTIFIANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION.

Cette partie est à remplir si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie.

PRESENTATION DU PROJET
Contenu et objectif du projet :
Public concerné :
Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :
• Lieu(x) de réalisation :
7,7
Date de mise en œuvre prévue :
a Duwán :
Durée :

Il est impératif de joindre à cette demande le budget prévisionnel de votre projet en y intégrant les subventions demandées

II - B COVID-19

COUTS ET/OU PERTES FINANCIERES CONSTATES OU A PREVOIR (merci de	<u>joindre</u>
des données financières précises et des tableaux)	
	•••••
	•••••
	•••••
COUTS AUTRES (perte du nombre d'adhérents, démotivation des bénévoles,	_)
	<u>:7</u>
	•••••
	•••••

IV - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

• Mise à disposition de locaux :

		Réalisé 2020*		Prévisionnel 2021		
	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros
Mise à disposition ponctuelle						
Mise à disposition régulière						
Local annuel attribué par la commune à l'association (mise à disposition exclusive)						

Tarifs à utiliser pour valoriser la mise à disposition ponctuelle ou régulière de locaux au titre des subventions en nature :

Salles ou équipements communaux	Coût horaire de la salle en euros
Salle Agnès Meurice (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 19 personnes)	35 € Chavillois
Salle polyvalente (située dans l'accueil de loisirs des Fougères – 30 personnes)	
Salle polyvalente du groupe scolaire Paul Bert (située au 5, rue de la Bataille de Stalingrad – 200 personnes)	
Salle Huguette Fradet (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 100 personnes)	66 € Chavillois
Salle Mozaïk (située au 3, parvis des Ecoles – 100 personnes)	
Salle du Doisu (située au 1, rue du Gros Chêne – 50 personnes)	42 € Chavillois
Salle des Vignes (située 23, rue Carnot – 49 personnes)	
Salle Aldo Mantovani, Espace Larbi Matahri (situés sur le complexe sportif Jean Jaurès)	35 € Chavillois
Gymnases (scolaires, Léo Lagrange, Colette Besson, Alphonse Halimi, salle de boxe du Bas-Chaville)	
Dojos (situés sur complexe sportif Jean Jaurès et deux dans le gymnase Halimi)	35 € Chavillois
Stade (situé sur le complexe sportif Jean Jaurès)	
Salle Tchaïkovski (salle de danse - située à l'Atrium de Chaville 3, parvis Robert Schuman)	

Tarif à utiliser pour valoriser la mise à disposition exclusive de locaux au titre des subventions en nature :

Coût en euros = 13 euros x nombre de m^2 x 12 mois

^{*} Partie réservée à l'administration

٧	_	AT-	TEQI	$\Gamma \Lambda T$	ION	CHE	L'HON	INEUR
V	_	ΑI	IESI	AI	IUN	SUK	L HUI	NINEUR

Je	soussigné(e)		(nom	et
prér	nom) représenta	ant(e) légal(e) de l'association :		

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Demande une subvention de fonctionnement de € pour l'année 2021							
Demande une sub	ovention exceptionnelle de .		€ pour l'année 2021				
Fait, à		e					
		Signature *	Cachet *				

En application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité

Dans le cadre du nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), toutes les informations recueillies par la Direction de l'action culturelle et de la vie associative à partir de ce dossier de subvention communale font l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations et aux fondations reconnues d'utilité publique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : associations@ville-chaville.fr.

^{*} Signature et cachet obligatoires

III - BUDGET DE L'ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT

C	Montant en euros				Montant en euros		
Charges	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)	Produits	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)
60 - Achats				70 - Ventes de produits finis, prestations de services			
- Achats d'études et de prestations de services	€	€	€	- Marchandises	€	€	€
- Achats de matières et fournitures	€	€	€	- Prestations de services	€	€	€
				- Produits des activités annexes	€	€	€
61 - Services extérieurs							
- Locations mobilières et immobilières	€	€	€	74 - Subventions d'exploitation			
- Entretien et réparation	€	€	€	- Etat	€	€	€
- Assurances	€	€	€	- Région(s)	€	€	€
- Divers	€	€	€	- Département(s)	€	€	€
				- G.P.S.O.	€	€	€
				- Commune(s) :			
62 - Autres services extérieurs				Chaville	€	€	€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	€	€	Autres	€	€	€
- Publicité, publications	€	€	€				
- Déplacements, missions et réceptions	€	€	€	75 - Autres produits de gestion courante			
- Frais postaux et de télécommunication	€	€	€	- Cotisations	€	€	€
				- Sponsors			
- Divers	€	€	€	- Autres (dons, mécénat,)	€	€	€
63 - Impôts et taxes				76 - Produits financiers			
- Impôts et taxes sur rémunérations	€	€	€				
- Autres impôts et taxes	€	€	€	77 - Produits exceptionnels			
				- Sur opérations de gestion	€	€	€
64 - Charges de personnel				- Sur exercices antérieurs	€	€	€
- Rémunérations du personnel	€	€	€				
- Charges sociales	€	€	€	78 - Reprise sur amortissements et provisions	€	€	€
- Autres charges de personnel	€	€	€				
65 - Autres charges de gestion courante	€	€	€				
66 - Charges financières	€	€	€				
67 - Charges exceptionnelles	€	€	€				
•							
68 - Dotation aux amortissements, provisions et							
engagements	€	€	€				
Résultat excédentaire de l'année	€	€	€	Résultat déficitaire de l'année	€	€	€
Total des charges	€	€	€	Total des produits	€	€	€
-							
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature	€	€	€	- Bénévolat	€	€	€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations	€	€	€	- Prestations en nature	€	€	€
- Personnels bénévoles	€	€	€	- Dons en nature	€	€	€
Total des charges	€	€	€	Total des produits	€	€	€

- (1) Données réelles issues des documents comptables de l'association, dûment certifiés et approuvés en assemblée générale.
- (2) Données réelles probables pour l'exercice 2020
- (3) Données prévisionnelles estimées de façon sincère pour 2021

BILAN

Actif	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)	Passif	N-2 (1)	N-1 (2)	N (3)
Immobilisations incorporelles	€	€	€	Fonds associatifs	€	€	
Immobilisations corporelles	€	€	€				
Immobilisations financières	€	€	€	Réserves	€	€	€
Stocks	€	€	€	Report à nouveau	€	€	€
Créances	€	€	€	Résultat exercice antérieur	€	€	€
Placements :				Subventions d'investissements	€	€	€
- SICAV	€	€	€				
- Autres	€	€	€	Provisions	€	€	€
Disponibilités :				Emprunts	€	€	€
- Caisse	€	€	€	_			
- Banque ou CCI	€	€	€	Dettes fournisseurs	€	€	€
Autres	€	€	€	Dettes fiscales et sociales	€	€	€
				Autres	€	€	€
Total Actif	€	€	€	Total Passif	€	€	€

⁽¹⁾ Données réelles issues des documents comptables de l'association, dûment certifiés et approuvés en assemblée générale.

⁽²⁾ Données réelles probables pour l'exercice 2020

⁽³⁾ Données prévisionnelles estimées de façon sincère pour 2021